COMMUNIQUE D'ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

Attribution des quotas d'exportation de crabes de mangrove

Nous, membres de la société civile signataires de ce communiqué, regrettons la décision gouvernementale d'abroger la Décision n°193/2021/MPEB/Mi du 16 Décembre 2021 du Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue (MPEB) portant attribution des quotas d'exportation de crabes de mangrove (scylla serrata) de Madagascar pour l'année 2022.

Ayant pour certains d'entre nous contribué aux discussions relatives à l'établissement de ces quotas d'exportation, nous réaffirmons le besoin de transparence et rappelons l'importance de l'ouverture de ce marché à tous les acteurs qualifiés surtout Malagasy, ceci d'afin assurer l'équité et le changement dans l'exploitation des ressources halieutiques et d'apporter un plus dans l'économie de notre pays.

Nous rappelons notamment que :

- L'établissement de quotas et leur attribution transparente et basée sur des critères objectifs doit permettre de rompre le monopole de quelques entreprises étrangères établi depuis plusieurs années. Nous encourageons par ailleurs les sociétés concernées à opérer en toute transparence pour permettre d'assurer un suivi de leurs activités.
- L'attribution transparente de quotas par société permet une exploitation plus rationnelle de cette ressource essentielle, non seulement pour l'économie du pays mais également pour la sécurité alimentaire des communautés côtières. Nous demandons donc au MPEB de poursuivre les efforts de gestion durable déjà entreprises à son niveau.
- Par ailleurs, le suivi des permis d'exploitation associés à ces quotas permet d'assurer que les redevances sont bien réattribuées au contrôle et au suivi des ressources et de leur exploitation, ainsi que pour soutenir des actions de gestion.
- La publication de la liste des quotas d'exportation et des sociétés à qui ils sont attribués permet un meilleur suivi de l'exploitation des ressources. Nous exhortons donc le MPEB et le gouvernement à maintenir la publication de ces informations et à continuer à promouvoir la transparence à laquelle il se sont publiquement engagés.

L'exploitation durable des crabes de mangrove constituant une priorité nationale, toutes les parties prenantes incluant le gouvernement et les sociétés exploitantes doivent contribuer à l'atteinte de cet objectif. Dans ce contexte, il est extrêmement dommageable qu'une initiative d'allocation transparente des quotas d'exportation de crabes de mangrove et d'ouverture pour les opérateurs allant dans le sens d'une meilleure gouvernance de la filière soit ainsi remise en cause.

Antananarivo, le 20 décembre 2021

Les organisations de la société civile signataires :

- Alliance Voahary Gasy
- Coalition Nationale de Plaidoyer Environnemental
- Mouvement ROHY
- MSIS-TATAO
- Réseau MIHARI
- Réseau National des femmes de la Pêche à Madagascar
- SAF/FJKM
- Southern African Non-State Actors Platform in Fisheries and Aquaculture Madagascar
- Transparency International-Initiative Madagascar